



(EUR\_2020\_175)

## COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

### FLASH INFO : L'UNION EUROPÉENNE FACE AU COVID-19

Note d'information n° 11

(26 mai 2020)

Alors que se poursuit le déconfinement des États membres de l'Union, selon des rythmes certes différents mais suivant une même dynamique, les épidémiologistes, professionnels de santé et pouvoirs publics scrutent avec vigilance les données journalières sur l'évolution du nombre d'infection et de victimes du Covid-19 : à ce stade, les indicateurs demeurent bien orientés et, à l'exception de foyers isolés, ne donnent pas à voir une « seconde vague » annonciatrice du retour de la pandémie. Ces signes encourageants tendent toutefois à passer au second plan, face à l'ampleur de la récession économique en cours, suscitant une inquiétude croissante dans l'opinion publique.

Les derniers chiffres publiés par Eurostat en donnent la mesure, avec une chute du PIB de 3,8% dans la zone euro et de 3,3% dans l'Union européenne, pour le premier trimestre 2020 par rapport au quatrième trimestre 2019. L'institut statistique européenne observe qu'il s'agit des « reculs les plus importants depuis le début des séries temporelles en 1995 ».

Parmi les vingt États membres pour lesquels des données sont déjà disponibles, seules la Bulgarie (+0,3%) et la Finlande (+0,1%) enregistrent encore une croissance économique. Si la baisse du PIB est restée faible en Lituanie (- 0,2%), Suède (- 0,3%), Hongrie (- 0,4%) et Pologne (- 0,5%), partout ailleurs la diminution enregistrée est forte, dans une fourchette allant de -1,3% pour Chypre à - 5,8% en France. Dans les autres pays les plus touchés comme l'Espagne et l'Italie, elle s'établit respectivement à - 5,2% et - 4,7%, l'Allemagne étant elle moins affectée (- 2,2%).

Parallèlement, au premier trimestre 2020, le nombre de personnes ayant un emploi a diminué de 0,2 %, tant dans la zone euro que dans l'UE, par rapport au quatrième trimestre 2019. Selon les prévisions économiques de printemps de la Commission, la récession devrait atteindre 7,4% du PIB de l'UE en 2020, avant un rebond espéré de 6,1% en 2021.

Dans ce contexte, la semaine écoulée a été dominée par l'initiative franco-allemande du 18 mai 2020, ainsi que par les débats qui s'en sont suivis dans toute l'Union européenne.

## **1. Crise économique : l'Union européenne affine sa réponse**

### *Point d'étape sur les réflexions au sujet des « filets de sécurité »*

Le 15 mai, les ministres des finances de l'Union européenne, réunis en Eurogroupe élargi, ont finalisé deux des trois filets de sécurité sur lesquels le Conseil européen s'était mis d'accord.

En premier lieu, ils ont validé la **ligne de crédit du Mécanisme européen de stabilité (MES)** à hauteur de **240 milliards d'euros** – aucun État membre de la zone euro n'a encore fait de demande à ce titre pour l'instant. Disponible pendant deux ans et demi, cette ligne de crédit couvrira des dépenses budgétaires liées à la lutte contre la pandémie à hauteur de 2 % du PIB d'un pays bénéficiaire, sans que celui-ci ne soit tenu d'effectuer des réformes structurelles en contrepartie.

En second lieu, les ministres ont **agréé l'instrument SURE de soutien aux régimes nationaux de chômage partiel, à hauteur de 100 milliards d'euros** : il a été formellement adopté par le Conseil le 19 mai.

Par ailleurs, les ministres ont également **discuté** du troisième élément de la réponse économique de l'Union européenne, à savoir la création d'un **fonds paneuropéen de garantie de la Banque européenne d'investissement (BEI)**, à hauteur de **200 milliards d'euros**. Ils n'ont néanmoins pas encore abouti car trois questions restent ouvertes, la première sur le champ d'application (PME ou entités plus larges), la seconde sur le degré de risque que la BEI peut prendre sans mettre en péril sa notation financière AAA et la troisième sur la gouvernance (implication ou pas du Fonds européen d'investissement). Enfin, les ministres ont discuté des caractéristiques, de la conception, de la taille et des priorités de la relance, un consensus s'étant dessiné sur la transition vers une économie verte et numérique.

Le même jour, devant la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) du Parlement européen, le vice-président de la Commission Valdis Dombrovskis, a insisté sur la nécessité de parvenir à un **juste équilibre entre le soutien de l'économie et le respect des objectifs climatiques de l'Union européenne**. Il a indiqué que la Commission y travaillait ; ses propositions, annoncées pour le 27 mai en même temps que sa proposition sur le prochain CFP, devraient combiner des prêts et des subventions et renforcer de façon substantielle le budget de l'UE. Il a aussi indiqué que la Commission évaluait actuellement les besoins des secteurs les plus affectés par la crise, et a cité le tourisme, l'industrie automobile ou encore le secteur culturel. Enfin, il a rappelé le caractère temporaire de la suspension des règles du Pacte de stabilité et de croissance.

### *Les recommandations de politique socioéconomique de la Commission européenne aux États membres*

Le 20 mai, la Commission a adressé à l'ensemble des États membres ses recommandations de politique socioéconomique dans lesquelles elle estime qu'ils devront, après la prise en charge de l'urgence sanitaire, orienter la reprise économique après la pandémie de Covid-19 en réalisant des investissements conformes aux priorités stratégiques de l'Union européenne (transition écologique et numérique et évolution des compétences des travailleurs). Elle appelle à ne pas répéter les erreurs commises après la crise financière de 2008 lorsque l'investissement avait pâti des mesures de consolidation budgétaire.

## *Les 14 "écosystèmes" du commissaire au Marché intérieur*

Le commissaire au Marché intérieur, Thierry Breton, a présenté, le 18 mai, devant la commission du Marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) du Parlement européen, les 14 « écosystèmes prioritaires » sur lesquels une analyse approfondie a été menée par la Commission en vue de mettre sur pied le plan de relance.

Une analyse sectorielle a ainsi été conduite dans les secteurs du numérique, de l'électronique, des industries culturelles et créatives, du tourisme, de la mobilité automobile, de l'aérospatial et de la défense, de la construction, de l'agroalimentaire, des industries intensives en énergie, du textile, de la santé, des énergies renouvelables, du commerce de détail et de l'économie sociale et de proximité. Thierry Breton a indiqué souhaiter « une relance européenne verte, digitale, résiliente et autonome ». Il a en outre insisté sur la nécessité d'un « marché intérieur qui fonctionne », sans interdictions d'exportations intra-européennes ni de restrictions à la libre circulation des biens et des services.

En matière d'autonomie, il a admis que « certaines de nos chaînes de valeur sont dépendantes d'approvisionnements extra-communautaires », et qu'à l'heure actuelle, il faut « faire de l'Europe une puissance plus résiliente », afin que l'Europe se donne « les moyens d'avoir le choix de son approvisionnement », sans se couper du reste du monde. Enfin, il a insisté sur le rôle prépondérant des technologies numériques, indiquant quatre conditions pour favoriser la reprise : « une connectivité accrue, une économie des données renforcée, une forte présence industrielle et technologique, et un cadre de cybersécurité renforcé ».

### **2. La dynamique de la proposition franco-allemande du 18 mai 2020 pour une mutualisation inédite de la dette européenne affectée à la relance des économies les plus touchées**

Le 18 mai, la France et l'Allemagne ont proposé conjointement un **plan de relance de 500 milliards d'euros**, « pour soutenir une reprise durable qui rétablisse et renforce la croissance dans l'UE », doté d'un élément de solidarité inédit sous la forme d'un mécanisme de mutualisation de la dette européenne. La chancelière a mis en avant la nécessité pour l'Europe de fournir « un effort colossal » indispensable et « limité dans le temps » pour permettre à l'économie européenne de repartir graduellement.

Ce fonds « ciblé » **serait financé par des emprunts de la Commission européenne, reversés en « dépenses budgétaires » aux pays européens et « aux secteurs et régions les plus touchés »**. Le communiqué indique que les financements « seront **ciblés** sur les **difficultés liées à la pandémie** et sur **ses répercussions** » et que les remboursements interviendraient progressivement sur plusieurs années. En volume, la proposition est très inférieure aux 2 000 milliards d'euros demandés par le Parlement européen ou aux 1 000 milliards mis en avant précédemment par la France. Et elle ne prévoit **pas de réelle mutualisation de la dette, chaque État membre demeurant responsable envers le budget de l'UE à hauteur de sa contribution nationale**.

Évoquant un travail étroit avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas ainsi que les présidents de la Commission européenne et du Conseil européen, le président de la République français a détaillé les **quatre piliers du futur fonds** :

- la protection sanitaire ;
- la relance budgétaire ;
- la transition écologique ;
- la souveraineté économique.

Le Pacte vert européen ne serait pas remis en cause, mais sa concrétisation devrait, au contraire, être accélérée, motif pour lequel l'**aide européenne** devrait être **accompagnée d'engagements en matière de climat, d'environnement et de biodiversité**. Le document soutient notamment le rehaussement de l'objectif 2030 de réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'introduction d'un prix minimum pour le carbone au sein du système.

Tirant les leçons de la crise, l'Allemagne et la France appellent à réduire la dépendance de l'UE dans des secteurs stratégiques à travers la définition d'une « stratégie d'autonomie industrielle ». Emmanuel Macron a évoqué « la production de médicaments et la lutte contre les investissements prédateurs venant d'autres puissances » et Angela Merkel l'importance de revoir la politique de concurrence de l'UE, trop focalisée sur le marché européen, afin de faciliter l'émergence de « champions européens ».

Le président du Conseil européen, Charles Michel, a considéré que **[l'initiative franco-allemande](#)** constitue « un pas dans la bonne direction » et demandé aux États membres de travailler dès que possible dans un esprit de compromis pour trouver un accord lorsque la Commission aura fait sa proposition. De son côté, la présidente de la Banque centrale européenne (BCE), Christine Lagarde, a fait valoir que la crise déclenchée par le Covid-19 « est une bonne occasion de moderniser » le Pacte de stabilité et de croissance actuellement suspendu. Quant à la Commission européenne, elle a déclaré se « réjouir » de la proposition franco-allemande.

#### **L'économie générale du fonds de relance proposé par la France et l'Allemagne**

Il s'agirait de 500 milliards d'euros en dépenses budgétaires de l'UE pour les secteurs et régions les plus touchés, sur la base des programmes budgétaires de l'UE et dans le respect des priorités européennes afin de renforcer la résilience, la convergence et la compétitivité des économies européennes, et d'accroître les investissements, notamment dans les transitions écologique et numérique et dans la recherche et l'innovation.

Des financements ciblés sur les difficultés liées à la pandémie et sur ses répercussions interviendraient **sous forme d'un complément exceptionnel, intégré dans la décision relative aux ressources propres, avec un volume et une date d'expiration clairement spécifiés, et lié à un plan de remboursement contraignant au-delà du prochain CFP**. En contrepartie figurerait un engagement clair des États membres d'appliquer des politiques économiques saines et un programme de réformes ambitieux, notamment une fiscalité équitable (taxation minimale effective, taxation équitable de l'économie numérique et assiette commune pour l'impôt sur les sociétés).

Les **grandes priorités** seraient les suivantes :

##### ✓ **Accélération des transitions écologique et numérique**

- augmenter les objectifs de l'UE en matière de réduction des émissions pour 2030, associés à la mise en place d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières et à une révision des règles relatives aux aides d'État ;
- soutenir l'introduction d'un prix minimum du carbone au sein du Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS) et travailler à mettre en place un futur ETS européen pour tous les secteurs ;
- élaborer pour chaque secteur une feuille de route pour une reprise respectueuse de l'environnement incluant des cibles et/ou des conditionnalités en matière de climat et d'environnement ;
- accélérer la transformation numérique, notamment par le déploiement de la 5G, des efforts visant à obtenir des infrastructures et des technologies de cybersécurité sûres et fiables, la gestion de l'identité numérique, un cadre favorable à l'intelligence artificielle ainsi qu'une régulation juste pour les plateformes numériques dans l'UE.

##### ✓ **Souveraineté économique et industrielle**

- soutenir la diversification des chaînes de valeur en promouvant un agenda commercial ambitieux et équilibré, articulé autour de l'OMC, renforcer les mécanismes anti-subsidies des pays tiers, soutenir une réciprocité réelle pour les marchés publics avec les pays tiers et renforcer le contrôle des investissements directs étrangers dans les secteurs stratégiques (notamment santé, médicaments, biotechnologies...), tout en encourageant des investissements (re)localisés dans l'UE ;

- adapter la stratégie industrielle présentée en mars par la Commission, en particulier moderniser la politique européenne de concurrence en accélérant l'adaptation des règles en matière d'aides d'État et des règles de concurrence ainsi que la mise en œuvre des projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) ;
- garantir un retour rapide à un marché unique effectif et mettre en œuvre une nouvelle feuille de route visant à créer un marché totalement intégré dans les domaines prioritaires (numérique, énergie, marchés financiers en particulier), avec des étapes identifiées ;
- faire en sorte que l'espace Schengen fonctionne pleinement, en améliorant les obligations de coordination entre les États membres en temps de crise et en renforçant les frontières extérieures communes ;
- renforcer la convergence sociale et accélérer les discussions pour un salaire minimum adapté aux situations nationales.

### 3. La contre-proposition *a minima* des quatre « pays frugaux »

Les quatre États membres se désignant eux-mêmes par le qualificatif de « frugaux » (Autriche, Pays-Bas, Suède et Danemark), ont publié le 23 mai, leur propre proposition de plan d'aide économique face à la pandémie de coronavirus. S'ils soutiennent la nécessité d'une relance rapide de la croissance des économies européennes, d'une stratégie commune et d'une solidarité européenne, ils **rejettent** en revanche **tout endettement commun des pays de l'UE pour lever des fonds via la Commission européenne** et proposent simplement **d'aider les pays en difficultés** par des **prêts à taux avantageux**, dès lors qu'ils prendraient des « engagements fermes » de mise en œuvre de **réformes d'envergure** et de **respect du cadre budgétaire**.

Le document rappelle l'effort financier « d'un montant sans précédent » mis en œuvre au niveau européen et ne mentionne aucun chiffre précis pour le fonds de relance économique mais insiste sur la nécessité de laisser aux États membres la maîtrise de leurs capacités budgétaires pour appuyer la relance de leurs économies. Contributeurs net au budget européen, les quatre pays demandent, pour ce motif, le **maintien de leur rabais** à la contribution annuelle au budget de l'Union.

Ils invitent en outre à donner la priorité aux dépenses des secteurs les plus à même de favoriser la relance (la recherche et l'innovation), en mettant l'accent sur la transition verte, le numérique et les engagements climatiques. Enfin, ils appellent à des réformes de fonds pour favoriser la croissance, insistent sur la nécessité d'approfondir le marché unique et de définir une stratégie industrielle commune et recommandent d'achever l'union des marchés de capitaux.

### 4. La question des aides d'État : des effets anti-concurrentiels à contenir

En vertu du cadre temporaire pour les aides d'État, adopté par la Commission le 19 mars 2020 sur le fondement de l'article 107, paragraphe 3, point b) du Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) et aux conditions fixées dans le cadre temporaire révisé les 3 avril et 8 mai, la Commission a pris jusqu'à présent **130 décisions**, validant **165 mesures nationales** pour un montant de **1 950 milliards d'euros**. **L'Allemagne a notifié 51% des aides, la France 17 %, l'Italie 15,5 %, le Royaume-Uni 4 %, la Belgique 3 % et la Pologne 2,5 %.**  
<https://bit.ly/2AxGN4L>.

Entre le 15 et le 21 mai, la Commission a validé une douzaine de régimes nationaux, dont certains étendaient des aides précédemment approuvées.

Par ailleurs, elle a publié le 19 mai **deux documents sur les aides dans les secteurs des transports aériens et maritimes** qui décrivent les mesures ne constituant pas des aides d'État, celles constituant des aides d'État qui ne doivent pas être notifiées, et celles constituant des aides d'État à notifier. Ces documents clarifient par exemple les conditions dans lesquelles les compensations de service public ne constituent pas une aide d'État en raison de la pandémie.

12 associations de start-up menées par *Allied For Startups* (dont France Digitale) ont adressé une lettre ouverte à Margrethe Vestager faisant valoir que le **cadre temporaire sur les aides d'État est trop rigide pour permettre le soutien des jeunes pousses**. En effet, la définition d'« entreprise en difficulté » limitant le soutien aux sociétés déficitaires en raison de la crise sanitaire ne leur permet pas d'en bénéficier alors que leur modèle peut être volontairement déficitaire.

Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive de la Commission européenne responsable de la Politique de concurrence, s'inquiète des écarts entre aides publiques faussent le marché unique. Lors de son audition le 18 mai par la commission Marché intérieur et de la protection des consommateurs, Thierry Breton est revenu sur la question et a insisté sur le fait que « face à un choc symétrique, la réponse doit être symétrique, sinon on risque la fragmentation du marché intérieur ». Il a en outre observé que les entreprises européennes ne pouvaient pas sortir de la crise en étant largement désavantagées face à leurs concurrents américains ou chinois qui ont bénéficié de plans de soutien souvent massifs.

## 5. Les autres mesures et actions « sectorielles »

### *Initiatives en faveur du soutien à la culture*

Les ministres européens de la Culture, réunis par visioconférence le 19 mai, ont discuté de l'impact considérable du Covid-19 sur ce secteur. Selon le Réseau des associations de musées européens (NEMO), les musées ont ainsi enregistré une baisse moyenne de 80 % de leurs recettes depuis le début de la crise. Avec les mesures de confinement, les théâtres, les cinémas ainsi que les industries culturelles et créatives dans leur ensemble font face à des pertes sèches importantes.

La commissaire à la Culture, Mariya Gabriel, a rappelé l'importance de l'action européenne, en particulier à travers trois instruments horizontaux : l'initiative d'investissement pour une réponse au coronavirus, l'instrument SURE et les modifications du cadre des aides d'État. Elle a aussi évoqué des extensions de délai, l'accélération de projets transfrontaliers (45,2 millions d'euros), un nouvel appel à intérêt pour faciliter la mobilité et les activités virtuelles ainsi que les plateformes d'échange pour les artistes et pour les États membres lancées à la suite du Covid-19.

La commissaire a par ailleurs estimé qu'il était nécessaire de créer des instruments « plus flexibles, résilients et mieux financés » et de faire entrer en synergie Europe Créative, Horizon Europe et la proposition de communauté d'innovation en matière de connaissances (CCI) sur les industries culturelles et créatives.

Ces discussions devraient alimenter les conclusions du Conseil sur l'initiation aux médias, l'héritage culturel et le plan de travail pour la culture 2019-2022, qui seront adoptées par procédure écrite dans les prochains jours.

***Secteur des transports : la Commission européenne a clarifié le régime - touffu - des aides d'État et des compensations de sujétions de service public***

La Commission européenne a publié, le 16 mai 2020, un document de synthèse<sup>1</sup> sur les aides d'État dans le secteur des transports. Ce document de synthèse distingue trois catégories de mesures :

a) La première catégorie regroupe deux modalités d'intervention qui ne sont pas actuellement considérées comme des aides d'État :

- celles qui s'appliquent à tous les acteurs, n'entraînent aucune distorsion de concurrence ;
- les compensations de sujétions de service public non considérées comme des aides d'État dans le contexte épidémiologique actuel, alors qu'elles en relèvent en temps ordinaire. Il s'agit principalement de sauvegarder la connectivité aérienne malgré la suspension des vols, les dispositions ne pouvant perdurer au-delà du 31 décembre 2020 ;

b) La seconde catégorie regroupe trois modalités d'aide dont la notification n'est pas requise :

- les aides d'État dont la notification est inutile de plein droit en application du règlement n°651/2014 du 14 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité ;
- les compensations de sujétions de service public exemptées de notification de plein droit, de par la décision du 20 décembre 2011 prise pour appliquer l'article 106 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;
- les aides *de minimis*, là aussi de plein droit en vertu du règlement n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 ;

c) La troisième catégorie les aides d'État à notifier, c'est-à-dire tout le reste, regroupant :

- le régime temporaire institué le 19 mars 2020<sup>2</sup> ;
- le régime institué par l'article 107 du TFUE en cas de circonstances exceptionnelles ;
- les compensations de charges de service public relevant du droit commun exposé le 11 janvier 2011 ;
- enfin, les mesures adoptées soit dans le cadre des lignes directrices applicables aux aéroports et aux compagnies aériennes, soit dans le cadre de l'encadrement général des aides d'État au sein de l'Union européenne.

Dans ce cadre précisé, la Commission européenne a donné son accord à une garantie finlandaise protégeant l'emprunt de 600 millions d'euros par Finnair, mais elle n'a pas encore pu se prononcer sur le sauvetage de Lufthansa. Motivée par la « grave pénurie de liquidités » subie par Finnair en raison de la « réduction importante de ses services », la garantie acceptée le 19 mai couvre 90 % du montant emprunté.

Quelque 25 ans après la fin de la privatisation de Lufthansa, l'État allemand s'apprête à en redevenir le principal actionnaire, avec 25 % du capital. Mais le sauvetage de Lufthansa donne lieu à des négociations difficiles entre la compagnie, qui veut conserver une totale autonomie de gestion, et le gouvernement fédéral, qui veut maintenir les commandes déjà passées auprès d'Airbus – représentant 5 milliards d'euros. La Commission européenne sera saisie après approbation du plan de redressement par l'assemblée générale des actionnaires, à la majorité des deux tiers.

---

<sup>1</sup> Overview of the State aid rules and public service obligations rules applicable to the air transport sector during the Covid-19 outbreak.

<sup>2</sup> COMMUNICATION DE LA COMMISSION C(2020) 1863 Encadrement temporaire des mesures d'aides d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de Covid-19.

## *Une flexibilité renforcée du cadre comptable et réglementaire applicable aux banques*

La Commission européenne a adopté un « paquet bancaire » constitué d'une communication interprétative sur l'adaptation de l'application des normes comptables internationales (IFRS 9) et d'un règlement sur l'allègement temporaire et ciblé de certaines exigences prudentielles applicables aux banques, inscrites dans le règlement sur les exigences de fonds propres (règlement (UE) n° 575/2013).

La Commission a souhaité que ces mesures soient adoptées en urgence en juin 2020, ce qui suppose le recours à une procédure simplifiée au Parlement européen.

Les domaines de flexibilité identifiés par la Commission s'inscrivent dans la suite des préconisations formulées au début de la crise par les autorités comptables et prudentielles internationales : le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et le Conseil des normes comptables internationales (IASB). L'objectif consiste à apporter une certaine flexibilité, d'une part, dans les règles relatives à l'évaluation des risques de non remboursement des créances en cas de crise économique soudaine, comme la pandémie de coronavirus, d'autre part, dans les conséquences comptables et prudentielles des retards de remboursement, ainsi que dans les mesures de secours telles que les moratoires ou les garanties.

La norme IFRS 9 définit, entre autres, l'approche de mesure des risques associés aux créances. La communication interprétative de la Commission souligne que les difficultés temporaires de remboursement des prêts en raison de la pandémie ne doivent pas se traduire mécaniquement par une augmentation significative des provisions. L'évaluation par une banque de la détérioration de la qualité des créances devrait être basée sur la durée de vie restante et pas seulement sur l'augmentation soudaine de la probabilité de défaillance causée par la pandémie de coronavirus.

La proposition de règlement lève de manière ciblée et temporaire certaines exigences inscrites dans la réglementation prudentielle bancaire. La Commission propose notamment :

- de prolonger de deux ans les dispositions transitoires actuelles afin de permettre aux banques de réintégrer dans leur capital réglementaire, pour les actifs financiers qui n'auront pas fait défaut, toute augmentation des provisions pour pertes sur créances constituées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- de reporter d'un an, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'exigence de ratio de levier pour les institutions mondiales d'importance systémique (G-SII) ;
- d'étendre temporairement le traitement préférentiel concernant la couverture minimale des pertes applicable aux prêts non productifs bénéficiant d'une garantie des organismes officiels de crédit à l'exportation, à ceux garantis par le secteur public dans le cadre des mesures liées à la pandémie ;
- d'anticiper la mise en place du facteur de soutien aux PME qui permet une réduction des exigences de fonds propres initialement applicable au 28 juin 2021.



## ***2. POINT D'ÉTAPE SUR LA LUTTE CONTRE LE COVID-19, L'ACTION EN FAVEUR DE LA RECHERCHE ET LES PREMIÈRES RÉFLEXIONS SUR LA NOTION DE SOUVERAINETÉ SANITAIRE EUROPÉENNE***

---

### **1. Gestion de la crise sanitaire du Covid-19 : principaux aspects opérationnels**

#### ***Achats en commun : des masques non conformes***

Le 15 mai dernier, la Commission européenne a décidé de suspendre la livraison de masques FFP2 achetés en Chine dans le cadre d'un marché commun car ils ne sont pas conformes aux normes européennes. Destinés aux professionnels de santé, ces masques font partie d'un premier lot de 1,5 millions d'unités livrées début mai sur 10 millions achetées. La Commission a rappelé aux États membres leur responsabilité dans le contrôle des produits reçus sur leur territoire et leur a demandé de rapporter tout problème constaté.

#### ***Vaccin et traitements : la difficile coordination européenne***

L'essai clinique européen Discovery, coordonné par l'Inserm, devait permettre de tester l'efficacité de 4 traitements : le remdésivir, le lopinavir-ritonavir, le lopinavir-ritonavir associé à l'interféron bêta et l'hydroxychloroquine sur environ 3000 patients. Mais au 4 mai, seules 740 personnes ont été recrutées pour participer à cet essai dont 739 en France et un au Luxembourg. Les discussions avec d'autres membres dont l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne et la Belgique qui devaient participer à ces essais sont toujours en cours. Ce manque d'enthousiasme peut s'expliquer par les difficultés pour recruter des patients qui acceptent de participer à ces tests mais aussi par l'absence de coopération et de coordination entre les États membres. Interrogé sur ce projet par des députés européens de la commission de la santé publique, M. Guido Rasi, directeur exécutif de l'Agence européenne du médicament, a reconnu et regretté le retard pris par Discovery. Il a toutefois affirmé que le remdésivir, produit par la firme américaine Gilead, devrait prochainement bénéficier d'une autorisation de mise sur le marché conditionnelle valable 1 an, et ce alors que les États-Unis n'ont pas encore autorisé sa mise sur le marché.

Pour M. Guido Rasi, directeur de l'Agence européenne du médicament, il sera impossible de garantir la disponibilité d'un éventuel futur vaccin à tous en même temps. Il suggère donc de modéliser les besoins des populations, afin de déterminer des personnes prioritaires.

#### ***Surveillance dans les établissements de soins de longue durée***

Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies a publié le 19 mai dernier un guide à l'attention des États membres pour développer un cadre de surveillance du Covid-19 dans les établissements de soins de longue durée comme les maisons de retraite ou les centres pour handicapés. Entre 30 et 60% des décès liés au Covid-19 ont eu lieu dans ces établissements. Le Centre recommande notamment un renforcement de la surveillance, notamment par la prise de température et le recours à des tests systématiques en cas de symptômes.

#### ***Évaluation de la réponse de l'OMS à la pandémie de Covid-19***

Adoptée par consensus le 19 mai dernier par l'Assemblée mondiale de la santé, une résolution prévoit une évaluation indépendante de la réponse apportée par l'OMS à la pandémie de Covid-19. Anticipant cette mesure, le directeur général de l'Organisation, M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, avait lui-même annoncé une enquête indépendante. Accusée de complaisance envers la Chine par les États-Unis, l'Organisation devra notamment montrer comment elle a pris en compte les différentes alertes au mois de décembre 2019.

Si l'Union européenne a soutenu cette résolution, Mme Stella Kyriakides, commissaire européen à la santé, a toutefois félicité l'OMS pour son rôle de premier plan face à la pandémie et rappelé l'importance de la solidarité et de la coopération multilatérales.

## 2. Soutien à la recherche contre le coronavirus

### *Les initiatives de la Commission européenne*

Fort du succès du hackathon #EUvsVirus, entre les 24 et 26 avril derniers, le Conseil européen de l'innovation (EIC) a organisé du 22 au 25 mai un « **Matchathon** », visant à mettre en contact les innovateurs avec les investisseurs, entreprises, pouvoirs publics, universités et instituts de recherche susceptibles de leur offrir des opportunités, notamment de financement, en vue d'accélérer le passage à l'échelle des solutions contre le Covid-19. Y ont participé les 120 équipes lauréates du hackathon, ainsi que 115 investisseurs et plus de 200 autres partenaires.

La Commission européenne a lancé le 19 mai un **nouvel appel à manifestation d'intérêt consacré à des projets de recherches urgentes** sur le nouveau coronavirus (mise au point de diagnostics, vaccins et traitement), destinées à venir « compléter les actions antérieures » en « renforçant la capacité de fabrication et de déploiement de solutions facilement accessibles », et à améliorer la compréhension des impacts comportementaux et socio-économiques de l'épidémie.

Ce nouvel appel est **financé à hauteur de 122 millions d'euros**, mobilisés au titre du **programme Horizon 2020** ; ils seront retenus sur le budget de 1,4 milliard d'euros que la Commission s'est engagée à consacrer à la lutte contre le coronavirus, lors de la conférence mondiale des donateurs (*Coronavirus Global Response*) qui s'est tenue début mai. Conformément aux principes de cette dernière, les solutions proposées devront être rapidement disponibles et abordables pour tous. Pour cette raison, les financements seront conditionnés à des clauses de partage immédiat des données, afin de passer rapidement en phase de production.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 11 juin.

L'un des 18 premiers projets de recherche et d'innovation sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet spécial lancé par l'Union européenne en janvier et financé via Horizon 2020, « **HG nCoV19 test** », a débouché sur une autorisation de **mise sur le marché d'un nouveau diagnostic rapide du Covid-19**, ainsi que l'a annoncé le 20 mai la société irlandaise HiberGene, qui coordonne le projet (lequel réunit des organismes publics et privés irlandais, italiens, britanniques et chinois). La méthode mise au point permet un diagnostic rapide (30 mn), au stade précoce de la maladie.

Si le projet a bénéficié à partir de la mi-février d'un financement spécifique via l'appel à projet d'urgence lancé en janvier, il convient de souligner que la société HiberGene était soutenue depuis 2000, au titre des programmes de recherche et d'innovation, par l'Union européenne, dont la participation financière globale s'élève à 930 000 €.

### *L'intervention de l'Institut européen d'innovation et de technologie*

L'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) a annoncé le 14 mai la **mobilisation de 60 millions d'euros supplémentaires** pour lutter contre la crise du coronavirus : cette « Initiative de réponse à la crise » vise, d'une part, à aider les entreprises très innovantes à surmonter la crise et accélérer leur croissance, d'autre part, à lancer de nouveaux projets d'innovation pour faire face à la crise et prévenir sa résurgence.

### *Soutien aux PME innovantes*

Estimant que dans un contexte économique dégradé par la pandémie de Covid-19, les PME sont particulièrement exposées, y compris celles qui seraient en mesure de développer des solutions innovantes pour contrer l'épidémie et ses éventuelles résurgences, la Commission européenne a **ouvert gratuitement les services des « bancs d'essais pour l'innovation ouverte »** (*Open Innovation Test Beds - OITB*) aux PME innovantes.

Ces OITB, lancés par la Commission en 2019, visent à encourager l'innovation dans des secteurs stratégiques, dont les technologies médicales. Ils rassemblent l'expertise, les connaissances et les infrastructures et équipements des partenaires scientifiques et industriels concernés pour apporter un soutien synergique à toutes les PME, startups, innovateurs, pour passer de la recherche au marché.

### **3. Retour sur la polémique suscitée par l'entreprise SANOFI**

La polémique est née lorsque le directeur général de Sanofi a menacé à mots voilés de réserver l'accès à un éventuel vaccin prioritairement aux États-Unis, qui selon lui ont davantage investi dans la recherche, et partagent les risques pris par l'entreprise, dans le cadre d'un partenariat avec l'Autorité pour la recherche et développement avancée dans le domaine biomédical (BARDA). À l'inverse, le porte-parole de la Commission européenne, Stefan de Keersmaecker, a souligné que «le vaccin contre le Covid-19 est un bien d'utilité publique et son accès doit être équitable et universel », alors que les États-Unis ne participent pas à l'initiative européenne, soutenue par la France, en faveur d'un accès égal au futur vaccin.

Le président de Sanofi France a indiqué pour sa part être en « pourparlers » au sujet du développement d'un vaccin avec les autorités européennes ainsi qu'avec des pays comme la France et l'Allemagne.

La disponibilité du futur vaccin en Europe a été au cœur du débat sur le développement d'un vaccin contre le Covid-19, organisé le 14 mai dernier entre les députés européens et le vice-président de la Commission chargé de la Promotion du mode de vie européen, Margaritis Schinas : la majorité des groupes politiques du Parlement ont exprimé leurs vives préoccupations face à l'apparente toute-puissance de l'industrie pharmaceutique et au risque de dépendance vis-à-vis d'États tiers. Le vice-président a indiqué que la Commission était « en étroits pourparlers avec les États membres et les fabricants » afin d'identifier « comment épauler au mieux » les États membres dans l'achat et le déploiement de ces vaccins.

### **4. Premiers pas vers la définition d'une notion de souveraineté sanitaire européenne**

L'initiative commune franco-allemande du 18 mai 2020 consacre, en particulier, la nécessité de renforcer la souveraineté sanitaire de l'Union européenne, sur la base d'une « **stratégie santé** ». Cette stratégie viserait à accroître la dimension européenne des systèmes de santé et à réduire la dépendance de l'Union européenne, dans le plein respect de la responsabilité des États membres.

Elle se déclinerait en **5 axes principaux** :

- augmenter les capacités de recherche et développement dans le domaine des vaccins et des traitements, ainsi que la coordination et le financement au niveau international, avec l'objectif à court terme de mettre au point et de fabriquer un vaccin contre le coronavirus au sein de l'Union européenne, tout en garantissant un accès mondial à ce vaccin ;
- mettre en place des stocks stratégiques communs de produits pharmaceutiques et médicaux (équipements de protection, kits de tests...) et développer les capacités de production de ces produits dans l'Union européenne ;

- coordonner les politiques européennes en matière de marchés publics communs pour les vaccins et traitements futurs (par exemple, la fabrication et le stockage de futurs vaccins potentiels) afin de parler d'une seule voix face à l'industrie pharmaceutique et de garantir un accès européen et mondial plus efficace ;
- mettre en place une « task-force » de l'Union européenne chargée d'élaborer des plans de prévention et de riposte face aux futures épidémies ;
- définir des normes européennes communes en matière d'interopérabilité des données sanitaires (par exemple une méthodologie harmonisée permettant de disposer de statistiques comparables sur les cas lors d'épidémies).

Selon M. Guido Rasi, directeur exécutif de l'Agence européenne du médicament, le mandat de l'Agence européenne du médicament pourrait être élargi et les plateformes aujourd'hui mises en place pour assurer la coordination en matière de recherche et les contacts avec l'industrie pharmaceutiques être pérennisées.

### ***3. POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : UNE RÉPONSE TOUJOURS TRÈS EN DEÇÀ DES ATTENTES ET DE LA GRAVITÉ DE LA CRISE TRAVERSÉE PAR LES AGRICULTEURS EUROPÉENS***

---

#### ***Activation du dispositif de gestion des crises : faute de moyens budgétaires, une mesure pour l'instant de portée symbolique***

La Commission européenne a enclenché, le 22 avril dernier, le mécanisme des mesures d'urgence de gestion des crises, prévues aux articles 219 et 222 du règlement relatif à l'Organisation commune des marchés agricoles (« OCM unique ») du 17 décembre 2013.

Son plan d'action repose sur trois piliers :

- en premier lieu, l'utilisation de l'article 219 pour l'aide au stockage privé, afin de soutenir les marchés du lait (fromages, poudre, beurre) et de la viande (bovine, ovine, caprine). Il s'agirait, par là même, de financer des réductions de production pour une période transitoire, prévue au minimum pour durer 2 à 3 mois et au maximum 6 mois ;
- en second lieu, le recours à l'article 222 de l'OCM, de façon à rendre exceptionnellement licite des ententes entre producteurs portant sur les volumes (mais pas sur les prix) pour trois filières particulièrement fragiles et affectées par la crise actuelle : les secteurs du lait (planification de la production), des fleurs et des pommes de terre (via un retrait de produits du marché). Les accords conclus dans ce cadre seraient valides pendant une durée de 6 mois, durant laquelle s'exercerait parallèlement une surveillance sur les prix de vente aux consommateurs ;
- en dernier lieu, une flexibilité accrue de la mise en œuvre de la Politique agricole commune, aussi bien pour les principaux programmes sectoriels spécifiques (viticulture, fruits et légumes, huile d'olive, miel), que pour les programmes en faveur de la consommation de fruits, de légumes et de lait à l'école.

Par là même, la Commission a entrepris de se saisir des prérogatives exceptionnelles dont elle dispose, quitte à déroger au cadre général du droit de la concurrence, mais malheureusement sans s'en donner les moyens. Le budget jusqu'ici prévu à cet effet se limite, en effet, à environ 90 millions d'euros, soit, à titre de comparaison, cinq fois moins que le seul premier plan d'aide (de 500 millions d'euros) en septembre 2015, destiné à contrer les effets de la dernière crise laitière.

En l'état actuel des choses, le recours à l'OCM unique revêt une portée symbolique, se traduisant par un « saupoudrage » entre les États membres et les filières. A titre d'illustration, les mesures d'aides au stockage privé se limitent à :

- 36 000 tonnes pour la viande ovine et caprine, correspondant à une enveloppe de 20 M€ ;
- 25 000 tonnes pour la viande de bœuf, avec l'appui d'un budget de 26 M€ ;
- 90 000 tonnes pour la poudre de lait, avec une enveloppe de seulement 6 M€ ;
- plus 14 M€ prévus pour le stockage de 140 000 tonnes de beurre et 10 M€ pour celui de 100 000 tonnes de fromage.

Quant à la réserve de crise de la PAC 2014/2020, 478 millions d'euros existent bel et bien sur le papier, mais il faut l'accord des États membres pour les utiliser. Jusqu'ici, cela n'est jamais arrivé : cet argent s'impute, en effet, sur les aides du « premier pilier », en minorant leur montant. Il s'agit donc d'un mécanisme virtuel. La Commission européenne en avait d'ailleurs elle-même proposé la remise à plat, pour la future PAC 2021/2027.

### *Les négociations en cours condamnées à aboutir de façon décevante ?*

Au cours des quatre dernières semaines, force est de constater que les « lignes n'ont guère bougé » afin de remédier à l'insuffisance de la réponse européenne à la crise agricole. Les organisations professionnelles agricoles n'ont pourtant cessé de réclamer une révision à la hausse, relayées au demeurant par plusieurs États membres, dont la France. S'y est ajoutée la pression des parlementaires européens et nationaux, à l'instar des Sénateurs français des deux commissions des affaires européennes et des affaires économiques.

S'agissant de la réserve de crise, la situation apparaît toujours bloquée en raison notamment de l'opposition des ministres allemand, autrichien, irlandais et luxembourgeois de l'agriculture.

La seule évolution positive que pourrait envisager la Commission européenne concerne les transferts, d'ici au 31 décembre 2020, des fonds inutilisés en provenance du « second pilier » de la PAC, à hauteur de 1% de la contribution totale au Fonds européen agricole pour le développement rural. La Commission AGRI du Parlement européen plaide en faveur d'un relèvement de ce seuil à 2%, dans la mesure où les fonds disponibles dans les États membres s'élèveraient à 650 millions d'euros.

Quoi qu'il en soit, à ce stade, la Commission européenne ne prévoit toujours pas « d'argent frais » pour contrer le volet agricole de la crise économique entraînée par le Covid-19.

## ***4. POINT D'ÉTAPE SUR LE NUMÉRIQUE, LES APPLICATIONS DE TRAÇAGE DES CONTACTS ET LE PREMIER ESSAI DE PASSEPORT D'IDENTITÉ NUMÉRIQUE***

---

### *Le numérique, secteur prioritaire de la relance*

Parmi les secteurs prioritaires destinés à être financés par le fonds de relance de 500 milliards d'euros proposé par les gouvernements français et allemand le 18 mai, la transition numérique figure en bonne place, via notamment l'accélération du déploiement de la 5G, la mise au point d'infrastructures et de technologies de cybersécurité sûres et fiables, des efforts en faveur du développement de l'identité numérique et de l'intelligence artificielle, ainsi qu'une juste régulation des plateformes numériques dans l'Union européenne. La déclaration commune rappelle également le soutien de la France et de l'Allemagne à une taxe sur l'économie numérique, dans l'idéal dans le cadre défini par l'OCDE, ou à défaut au niveau de l'Union.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie santé de l'Union européenne, le tandem franco-allemand propose la définition de normes européennes communes en matière d'interopérabilité des données sanitaires.

Le commissaire au marché intérieur, Thierry Breton, a confirmé devant la commission IMCO du Parlement européen que le numérique fait partie des 14 écosystèmes prioritaires pour lesquels la Commission a mené une analyse sectorielle en vue de la confection du plan de relance qui devrait être présenté le 27 mai, sur la base des propositions franco-allemandes du 18 mai. Les technologies numériques auront un « rôle prépondérant » dans la reprise, avec des besoins de « connectivité accrue, une économie des données renforcées, une forte présence industrielle et technologique » et « un cadre de cybersécurité renforcé ».

### *Applications de traçage des contacts*

A la suite de la publication par la Commission européenne des lignes directrices sur l'interopérabilité des applications numériques de traçage des contacts, le Parlement européen a débattu de la question, le jeudi 14 mai. Lors de ce débat, les députés ont rappelé, dans la ligne des documents publiés par la Commission, que l'utilisation de ces applications devait être volontaire, et ré-affirmé leur préférence pour des systèmes basés sur le Bluetooth plutôt que sur la géolocalisation privée.

En ce qui concerne l'interopérabilité, le commissaire européen à la Justice, Didier Reynders, a indiqué que si l'architecture décentralisée était préférable du point de vue de la minimisation des données, les deux approches (centralisée et décentralisée) pouvaient être compatibles avec les exigences de confidentialité et de sécurité des données, et que l'essentiel était d'assurer l'interopérabilité des différentes applications développées. Le développement d'applications nationales ou régionales, par rapport à une application pan-européenne est, selon le commissaire, garante d'une stimulation de l'innovation.

La présidente du Comité européen de la protection des données (CEPD / EDPB), Andrea Jelinek, a exprimé son inquiétude concernant la protection des données personnelles en Hongrie [cf. newsletter n° 10], notamment la suspension d'articles du RGPD. Le Comité a demandé de plus amples informations à l'autorité hongroise de protection des données, et a annoncé la publication de lignes directrices sur les possibilités de limitations de la portée des droits et obligations mentionnés dans le RGPD, telles que prévues à l'article 23 du règlement.

Les applications numériques de traçage des contacts déjà déployées en Europe se heurtent pour l'instant à une trop faible diffusion. Alors que des chercheurs de l'université d'Oxford estiment nécessaire qu'au moins 60 % de la population les utilisent pour qu'elles soient efficaces, le taux d'adoption des premières applications numériques de traçage des contacts lancées en Europe à la mi-avril est bien plus bas : en Norvège, Smittestopp, est utilisée par environ 20 % de la population adulte, tandis qu'en Islande, Rakning C-19 est utilisée par environ 40 % de la population.

Au Royaume-Uni, le déploiement, prévu pour mi-mai après la phase de test sur l'île de Wright, a été officiellement repoussé par le gouvernement lundi 18 mai, et ne devrait pas avoir lieu avant quelques semaines. Le gouvernement n'a pas exclu la possibilité de passer de la solution développée par le NHSX aux solutions développées par Google. En l'absence de solution digitale pour l'instant, 21 000 personnes ont été recrutées pour effectuer un traçage des contacts manuel.

### *Passeports d'immunité numériques*

Malgré l'absence de consensus dans la communauté scientifique sur le degré d'immunité des personnes qui ont été malades du coronavirus, l'Estonie (qui compte moins de 2 000 infections et moins de 100 décès) a commencé à tester des passeports d'immunité numérique, qui permettent aux particuliers de partager avec des tiers (notamment les employeurs) leur statut d'immunité, via des QR-codes temporaires. Ces passeports sont développés par l'ONG Back to Work, dont font partie entre autres les fondateurs des start-up Transferwise and Bolt, ainsi que des experts médicaux et des représentants des autorités publiques.

## **5. DIFFICILE COORDINATION DANS LA LEVÉE DES FRONTIÈRES INTÉRIEURES**

En dépit de la communication publiée par la Commission européenne le 13 mai destinée à accompagner les États membres dans la levée par phases des mesures de fermeture des frontières dans le cadre d'un paquet incluant également des mesures pour le secteur touristique et les services de transports, la coordination intra-européenne en la matière reste limitée.

### *La position des autorités françaises et la question des frontières avec les voisins immédiats de la France*

Le 16 mai 2020, le ministre de l'intérieur, M. Christophe Castaner, a jugé « essentiel » de coordonner les décisions sur la réouverture des frontières à l'intérieur de l'espace Schengen et a regretté que cela ne soit pas le cas, mettant en avant les décisions unilatérales de l'Espagne (mesure de quatorzaine à toute personne venant de l'étranger, initiative peu appréciée par la France qui a décidé par réciprocité d'imposer la même mesure aux voyageurs venant d'Espagne, même si de fait la circulation entre les deux pays est très limitée, hors travailleurs frontaliers) et de l'Italie (réouverture des frontières à partir du 3 juin aux touristes de l'UE et annulation de la quarantaine obligatoire pour les visiteurs étrangers dans la péninsule).

Le gouvernement britannique a indiqué, contrairement à une annonce initiale en sens contraire, qu'aucune exemption n'avait été accordée aux ressortissants français pour la quarantaine qu'il entend imposer aux voyageurs arrivant de l'étranger. Un groupe de travail entre les deux gouvernements sera néanmoins installé pour discuter de la gestion de la frontière franco-britannique. Selon la presse britannique, seuls les travailleurs de secteurs clefs, les chauffeurs de poids lourds par exemple, ne seraient pas concernés par la quarantaine.

### *Résolution du Parlement européen sur le manque de coordination de la fermeture et de la levée des frontières intérieures dans l'espace Schengen*

La commission des libertés civiles du Parlement européen (LIBE) a adopté, le 18 mai, deux projets de question orale à la Commission et au Conseil de l'UE sur la situation dans l'espace Schengen, où 14 pays ont rétabli des contrôles aux frontières intérieures. Les députés devaient initialement débattre d'un projet de résolution porté par Juan Lopez Aguilar (S&D, espagnol) et initié par la Slovène Tanja Fajon (S&D), mais débat et vote ont été repoussés au 25 mai.

Selon ce projet de résolution, qui sera soumis à la réunion plénière du mois de juin, les députés devraient rappeler que la zone de libre circulation est un acquis précieux de la construction européenne et que s'ils comprennent les mesures prises liées à la pandémie, les États membres n'ont pas bien justifié la notification du rétablissement de ces contrôles intérieurs. En particulier, ils ont fourni peu de détails sur la façon dont ces mesures permettraient de limiter la propagation du virus.

Le projet de résolution estime que des mesures plus ciblées au niveau régional auraient pu remplir les mêmes objectifs. Il souligne que le Code Schengen lui-même n'autorise ces mesures que de façon exceptionnelle et limitée, strictement proportionnée et basée sur des critères objectifs. Le texte déplore encore que le rétablissement des contrôles ait créé de grandes difficultés pour les frontaliers et ait provoqué des encombrements dans les zones de passage, avec des situations dans lesquelles des gens se sont retrouvés en contact sans protection ni distanciation.

La proposition de résolution demande enfin aux États membres de lever progressivement leurs contrôles aux frontières au fur et à mesure que sont levées les mesures de confinement. Elle demande en outre que la Commission joue un rôle de coordination en la matière.

#### ***Coordination très partielle de la levée des restrictions à la libre circulation, dans la perspective de la reprise du tourisme***

Plusieurs pays particulièrement dépendants du tourisme ont déjà envisagé, sans se concerter, la réouverture de leurs frontières aux voyageurs européens. Ainsi l'Italie, qui a annoncé, le 16 mai, qu'elle accueillerait de nouveau les touristes de l'UE dès le 3 juin, et le ministre espagnol du Tourisme, qui a évoqué, le 18 mai, un retour des touristes en Espagne à la fin du mois de juin. Chypre, enfin, a déclaré vouloir accueillir en priorité les touristes de pays voisins ayant réussi à contenir le virus, et envisagerait de demander aux vacanciers de se soumettre à un test de Covid-19 avant leur arrivée.

Une déclaration commune de onze ministres européens des Affaires étrangères, réunis le 18 mai à l'initiative de l'Allemagne (Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal et Slovénie), a défendu une approche harmonisée de la reprise des voyages (afin qu'un retour à la mobilité n'entraîne pas une augmentation incontrôlable des infections), en particulier des conditions communes en matière de levée des restrictions, de quarantaine et de rétablissement des services de transport, et enfin la conclusion d'un accord sur des normes et des procédures sanitaires uniformes.

De leur côté, le 19 mai, les ministres slovaque, autrichien et tchèque des Affaires étrangères se sont entendus pour coordonner la reprise des voyages entre leurs trois pays. Par ailleurs, la Lettonie, l'Estonie et la Lituanie avaient déjà signé, le 15 mai, un protocole d'accord levant les restrictions de voyage pour leurs citoyens.

Moins d'un mois après leur réunion consacrée à la relance du secteur du tourisme, les ministres européens chargés du Tourisme ont examiné, le 20 mai, les recommandations de la Commission européenne en vue d'une reprise harmonisée des activités touristiques et de la libre circulation.

#### ***Recommandations complémentaires en matière de sécurité sanitaire dans les transports aériens***

L'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) prévoit de compléter les recommandations de la Commission en matière sécurité sanitaire des passagers aériens, en particulier sur la question de la distanciation physique à bord des appareils.

La commissaire aux Transports, Adina Vălean, a indiqué qu'il n'était pas envisagé pour l'heure de recommander d'avoir des sièges vides dans les avions, dans la mesure où ceux-ci sont pourvus de systèmes de filtration de l'air. Des mesures supplémentaires pourraient toutefois se révéler nécessaires « afin d'atténuer les risques ».



### *Renforcement de l'aide de voisinage et de l'aide humanitaire destinée à l'Afrique*

#### **Aides de 3 milliards d'euros aux pays voisins ou partenaires**

Les prêts, qui seront accordés à des conditions très favorables et décaissés sur un an, soutiendront dix pays voisins ou partenaires dont les économies sont en récession en raison de la pandémie : l'Albanie (180 millions d'euros), la Bosnie-Herzégovine (250 millions d'euros), la Géorgie (150 millions d'euros), la Jordanie (200 millions d'euros), le Kosovo (100 millions d'euros), la Moldavie (100 millions d'euros), le Monténégro (60 millions d'euros), la Macédoine du Nord (160 millions d'euros), la Tunisie (600 millions d'euros) et l'Ukraine (1,2 milliard d'euros).

L'objectif de ce financement est de permettre à ces pays d'atténuer les effets sociaux et économiques négatifs de la crise tout en préservant la stabilité financière de l'État.

#### **Augmentation de 105,5 millions d'euros de l'aide humanitaire de l'UE aux populations vulnérables des pays de la Corne de l'Afrique**

La Commission européenne a annoncé, le 14 mai, une aide humanitaire supplémentaire de 105,5 millions d'euros en faveur des populations vulnérables afin d'atténuer la crise humanitaire que la pandémie de coronavirus risque d'aggraver dans la Corne de l'Afrique. Cette aide est destinée à la Somalie (48 millions d'euros), à l'Éthiopie (42 millions d'euros), au Kenya (15 millions d'euros) et à Djibouti (500 000 euros).

Selon le commissaire à la Gestion des crises, Janez Lenarčič, cette aide « soutiendra les communautés exposées au risque de famine et renforcera les mesures visant à prévenir la propagation du coronavirus ». Il s'agit notamment d'appuyer les établissements de santé pour la fourniture de services de base, le contrôle des épidémies et la préparation à la pandémie de Covid-19. Les projets financés viseront aussi à fournir une aide alimentaire (25 millions de personnes sont aujourd'hui exposées au risque de pénurie alimentaire), par exemple en aidant les agriculteurs à obtenir des semences et du fourrage pour leur bétail ou en luttant contre la malnutrition aiguë. Le financement permettra également de répondre aux besoins primaires des personnes déplacées et des réfugiés (protection, logement, nourriture, accès aux soins de santé, à l'eau potable et à l'éducation des enfants).

#### *Les relations avec la Chine se compliquent*

D'une façon générale, la Chine fait preuve à l'égard des pays occidentaux, depuis le début de la pandémie, d'une agressivité<sup>3</sup> qui lui porte désormais préjudice. La plupart continuent à soutenir l'idée d'une enquête indépendante sur l'origine de la pandémie.

Après la « diplomatie du masque » menée par Pékin, avec 28 milliards d'envois dans 130 pays, l'image de l'industrie chinoise s'est dégradée à cause des défauts des objets livrés. L'Union européenne a d'ailleurs demandé à tous ses membres de contrôler soigneusement tous les masques et équipements provenant de Chine. En outre, des observateurs internationaux soulignent que le succès chinois dans le contrôle de l'épidémie - qui vient d'ailleurs d'être remis en cause avec le confinement d'une ville chinoise de 600.000 habitants - repose sur un encadrement policier et informatique très serré de la population.

Parallèlement l'antagonisme entre la Chine et les États Unis se renforce, d'autant plus que la monnaie chinoise se déprécie face au dollar. Le terme de « guerre froide » a pu être employé pour qualifier cette tension à la fois diplomatique, idéologique, commerciale et économique sans précédent depuis le XX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>3</sup> Selon la presse internationale, la Chine aurait même entrepris de faire « retoucher » un rapport interne à l'Union européenne faisant état des fausses nouvelles sanitaires qu'elle diffuse.

La Chine continue sur les réseaux sociaux à dénoncer l'expression « virus chinois » et à décrédibiliser le rôle des donateurs européens en Afrique.

C'est dans ce contexte que vient d'éclater un nouvel épisode de vive tension à Hong Kong qui a contraint le Haut représentant Josep Borell à annoncer le 22 mai dernier que l'Union européenne resterait vigilante sur l'évolution de la situation à Hong Kong. Il a rappelé que l'Union européenne attachait la plus grande importance à la préservation d'un haut degré d'autonomie à Hong Kong conformément à son statut juridique découlant de l'Accord sino-britannique (« Un pays, deux systèmes »). En effet, un projet de loi limitant cette autonomie en confiant toutes les questions de sécurité à Pékin est sur le Bureau de la Grande Assemblée chinoise qui s'apprête à l'adopter le 28 mai prochain. C'est ce projet qui a provoqué des manifestations durement réprimées à Hong Kong. Depuis, de nombreux appels ont été adressés à Ursula von der Leyen afin que l'Union européenne se manifeste plus ouvertement encore contre ce qui est qualifié d'infraction à l'ordre international. Cependant le sommet sino-européen a été reporté en septembre prochain à Leipzig et il se tiendra donc sous présidence allemande. A ce stade, il est peu probable que l'Allemagne accepte de mettre en péril sa relation commerciale avec la Chine en intervenant directement dans ce conflit.